

## Prolongement de la campagne « Bordeaux à vos côtés » jusqu'au 20 juin 2021

Inscrivez-vous à la campagne de financement (€) de vos animations chez vos clients français et belges !

**Date de l'opération: septembre 2020 jusqu'au 20 juin 2021**

Afin de soutenir la reprise de l'activité de la filière des vins de Bordeaux, le CIVB et vos familles d'AOC (Groupe Organique) ont mis en place le dispositif « Bordeaux à vos côtés ». Son objectif est d'accompagner financièrement, viticulteurs, négociants et caves coopératives pour que vous alliez massivement sur le terrain entre septembre 2020 et juin 2021 réaliser des animations/dégustations chez vos clients français et belges.

Chaque entreprise pourra bénéficier d'un maximum de 6 forfaits journaliers (dont maximum 2 en Belgique) selon la localisation du point de vente où l'animation sera réalisée à savoir :

Forfait Gironde 1 jour	Forfait Nouvelle Aquitaine 1 jour (hors Gironde)	Nouveau Forfait France 1 jour (hors Nouvelle Aquitaine)	Forfait 1 jour en Belgique max 2 par entreprise
25€ HT	75€ HT	150€ HT	150€ HT

### **Conditions de participation :**

- Vous avez la possibilité de panacher les forfaits proposés pour arriver à un total de 6 par entreprise (attention maximum 2 en Belgique).
- Le recours à des animateurs n'est pas possible, le but de cette opération est de montrer les Hommes et Femmes qui font Bordeaux.
- **Vous pourrez réaliser des animations dans l'établissement de votre choix en France et en Belgique.** Les circuits éligibles sont :
  - **Les cavistes indépendants ou chaînés** (Nicolas, Cavavin, Intercaves, V&B, Cash Vin etc.)
  - **La grande distribution** (Hypermarché, Supermarché, Proxi, magasins Bio)
  - **Le CHR** (Cafés, hôtels, Restaurants, Bar à vins, Caves à manger) par des viticulteurs ou négociants. Ne sont pas éligibles les autres circuits de vente : maison de vins, salons de particuliers, marchés.

- En cas de reprise du Covid ou d'une réglementation trop stricte sur les gestes barrières, l'opération pourrait être annulée/reportée.

### Comment s'inscrire ?

1. Valider avec vos distributeurs le lieu et date de vos animations
2. Inscrivez-vous sur la plateforme : <https://bordeauxavoscotes.bordeaux.com/>.
3. Réalisez vos animations et retournez-nous par email à [alicia.olivier@planete-bordeaux.pro](mailto:alicia.olivier@planete-bordeaux.pro) les deux documents suivants : [attestation](#) qu'une photo de votre animation au plus tard le 20 juin 2021.

Ces 2 éléments, l'attestation signée par votre client et une photo, seront nécessaires pour obtenir le remboursement.

### Modalités de remboursement des forfaits

Pour bénéficier du remboursement, vous devez adresser à votre Groupe Organique (famille d'AOC) par email à l'**attestation d'animation signée par l'établissement au plus tard le 20 juin 2021** ainsi qu'une photo de votre animation.

Une fois vos documents transmis et validés par le Syndicat des Bordeaux, vous pourrez nous adresser par email une facture correspondant à la totalité de vos forfaits utilisés.

Intitulé de la facture : Syndicat des Bordeaux – Bordeaux à vos côtés.

Merci d'indiquer le montant total de vos animations en HT et TTC avec la TVA.

### Comment bien réussir son animation ?

#### 1. Nous vous recommandons :

- De confirmer votre animation/dégustation avec vos clients une semaine avant la date prévue.
- De décider avec votre client quels vins seront animés, négocier le volume de commande, fixer clairement les horaires, prévoir qui fournit le matériel de dégustation, ...
- De bien respecter les gestes barrières (porter un masque, se laver régulièrement les mains etc.)

#### 2. Formez-vous avec l'Ecole du Vin de Bordeaux

Plusieurs formations sont à votre disposition sur l'**application mobile Oenobordeaux** développé par l'Ecole du Vin de Bordeaux (pour une recommandation clients réussie, les fondamentaux, immersion AOC et développement durable).

### Vos contacts :

- Alicia Olivier, [alicia.olivier@planete-bordeaux.pro](mailto:alicia.olivier@planete-bordeaux.pro) / 05.57.97.19.30